

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 19/004/2004 –ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 28/04 (AMR 19/002/2004 du 22 janvier 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

BRÉSIL

Les adolescents incarcérés dans les centres gérés par la Fondation brésilienne pour la protection des mineurs (FEBEM), dans l'État de São Paulo

Londres, le 2 mars 2004

Amnesty International a reçu une réponse des autorités de l'État de São Paulo en réaction à l'Action urgente du 22 janvier. Dans ce message, les autorités indiquent qu'un nouveau président de la *Fundação do Bem-Estar do Menor* (FEBEM, Fondation brésilienne pour la protection des mineurs), le professeur Marcos Antônio Monteiro, est entré en fonction le 2 février et qu'il s'est engagé à mener une réforme administrative et à « *mettre en application le Plan d'action socio-éducatif adopté en 2003* ». Elles ajoutent que le gouvernement de l'État de São Paulo investit dans la construction de nouveaux centres, « *plus petits, disposant d'équipements sportifs et de structures récréatives et éducatives et aménagés de telle sorte que les détenus pourront être séparés en fonction de leur âge, de leur développement physique et de la gravité des infractions commises* ». Trois nouvelles unités ont été ouvertes le 1^{er} mars.

La réponse reçue ne fait pas explicitement référence aux actes de torture mais mentionne des « *actes de violence et mauvais traitements* » et indique que « *la FEBEM dans l'État de São Paulo s'efforce de veiller à ce que les membres du personnel s'emploient à réformer et à améliorer cette fondation* ».

Le message n'aborde pas spécifiquement le sujet des coups de feu et des actes de torture décrits dans l'Action urgente de janvier. Selon des ONG de São Paulo, la situation au sein de l'unité 5 du centre de Tatuapé s'est améliorée mais la situation dans l'unité 12 reste très tendue. L'*Associação de Mães e Amigos da Criança e do Adolescente em Risco* (AMAR, Association de mères de mineurs incarcérés dans des centres dépendant de la FEBEM) a remercié les membres d'Amnesty International pour leurs lettres de soutien.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en portugais ou dans votre propre langue) :

– remerciez les autorités pour leur réponse et accueillez favorablement leurs projets de réforme de la FEBEM et les informations selon lesquelles le gouvernement de l'État de São Paulo investit dans la construction de nouveaux centres de plus petite capacité ;

– dites que vous suivrez attentivement l'évolution de ces projets et que vous êtes impatient de pouvoir observer les améliorations obtenues grâce à ces réformes ;

– accueillez favorablement l'ouverture de trois nouveaux centres de la FEBEM le 1^{er} mars et demandez aux autorités quand elles comptent mettre en service les autres centres ;

– dites-vous préoccupé par le fait qu'en dépit de la suspension ou du renvoi d'un certain nombre d'employés de la FEBEM, selon les informations reçues par Amnesty International, des membres du personnel accusés d'avoir participé à des actes de torture continuent d'exercer leurs fonctions, et demandez instamment que toutes les personnes soupçonnées d'avoir commis des actes de torture soient immédiatement suspendues ;

– demandez quelles mesures ont été prises par le nouveau président de la FEBEM pour que les groupes de la société civile et les ONG œuvrant à la protection des droits de l'enfant puissent accéder sans restrictions à toutes les zones des centres de la FEBEM ;

– demandez des informations sur les enquêtes relatives aux allégations de torture infligée à des mineurs dans les unités 5 et 12 du centre de Tatuapé en janvier dernier, ainsi que sur les coups de feu et l'homicide qui ont eu lieu dans le centre Vila Maria en décembre 2003 et en janvier 2004.

APPELS À :

Gouverneur de l'État de São Paulo :

Exmo. Sr. Governador do Estado de São Paulo
Sr. Geraldo Alckmin
Palácio dos Bandeirantes
Av. Morumbi 4500, Morumbi
05698 - 900, São Paulo – SP
Brésil

Télégrammes : Sr. Governador do Estado de São Paulo,
São Paulo – SP, Brésil

Fax : +55 11 3745 3738

Formule d'appel : *Vossa Excelência*, / Monsieur le
Gouverneur,

Secrétaire spécial aux droits humains du Brésil :

Exmo. Secretario Especial dos Direitos Humanos
Sr. Nilmário Miranda
Secretaria Especial dos Direitos Humanos
Esplanada dos Ministérios, Bloco T,
70064-900, Brasília - D.F., Brésil

Télégrammes : Secretario Especial dos Direitos Humanos,
Brasília – DF, Brésil

Fax : +55 61 223 2260 / 226 2971 (si une personne
décroche, demandez la ligne de fax : « *Fax, por favor.* »)

Formule d'appel : *Vossa Excelência*, / Monsieur le
Secrétaire,

Président de la Fondation brésilienne pour la protection des mineurs (FEBEM) :

Presidente da Fundação Estadual do Bem-Estar do Menor (FEBEM) de São Paulo
Professor Marcos Antônio Monteiro
Rua Florencio de Abreu 848, Luz
01030 – 001 São Paulo – SP, Brésil

Télégrammes : Sr. Presidente da FEBEM de São Paulo, São Paulo – SP, Brésil

Fax : +55 11 6846 9133 (si une personne décroche, demandez la ligne de fax : « *Fax, por favor.* »)

Formule d'appel : *Sr. Presidente*, / Monsieur le Président,

COPIES À :

**Bureau du procureur chargé des enfants et des
adolescents :**

Promotoria de Justiça da Infância e da Juventude da Capital
Rua Piratininga 105, Brás
3042 - 001, São Paulo, SP, Brésil

**Association de mères de mineurs incarcérés dans des
centres dépendant de la FEBEM :**

AMAR
Rua Pedro Americo 32, 13^oand
Vila Buarque, Centro, 01045-010, São Paulo, SP, Brésil

Ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Brésil dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 12 AVRIL 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*